

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le
mercredi 12 mai 2004 à 17 h 00 heures
au Palais de Beaulieu à Lausanne.

M. Marc Cappis, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre l'Assemblée.

M. Markus Niederhauser, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Le Président désigne MM. Grandjean et Strohm comme scrutateurs.

Le Président constate ensuite:

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du groupe pour l'exercice 2003.
2. Décharge au Conseil d'administration.
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2003.
4. Election au Conseil d'administration.
5. Election de l'organe de révision pour la Société et pour le Groupe;

- que l'avis de convocation a paru le 21 avril 2004 dans la presse de grand tirage et le 23 avril 2004 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce No. 78, et que les actionnaires ont reçu la convocation ainsi que leur carte d'entrée au dernier domicile communiqué à la société;

- que le rapport de gestion a également été envoyé au domicile des actionnaires;

- que l'organe de révision est représenté par MM. Serge Clément, Fabrice Bernhard et Pierre-Alain Coquoz de la société Ernst & Young SA.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président s'adresse aux actionnaires et parle de la position du groupe Bobst dans un marché régression. Bobst a maintenu sa position, mais se trouve face à d'importants défis. Il sera nécessaire de rééquilibrer les sites de production et de s'approcher des zones géographiques qui connaîtront une certaine croissance. La concurrence devient toujours plus dure et fait diminuer les marges que Bobst a connu dans le passé. Le Président mentionne également que le groupe a fait des acquisitions importantes et substantielles qu'il faudra rapidement intégrer.

Le Président explique par la suite qu'il a jugé préférable de céder son mandat à une personne plus jeune qui pourra guider le groupe à travers ces difficultés.

Le Président donne ensuite la parole à M. Andreas Koopmann, Président de la Direction du Groupe, qui parle du climat économique difficile qui a prévalu en 2003 et qui a sensiblement influencé la vente de biens d'investissement. Un élément clé dans ce contexte était l'évolution des taux de change. L'année 2004 pourrait montrer quelques signes d'amélioration. Des mesures pour redresser le niveau de rentabilité sont en cours ou à l'étude. La Direction pense que les mesures nécessaires pour recentrer les moyens de production et augmenter la présence dans les pays émergents n'entraîneront pas de licenciements en Europe.

M. Koopmann passe la parole à Monsieur Thierry de Kalbermatten.

M. Thierry de Kalbermatten présente un court reportage filmé de l'exposition DRUPA qui se déroule à Düsseldorf. Ensuite, il présente quelques nouveaux produits développés dans le groupe

Suivant ces exposés, M. Niederhauser donne lecture de la feuille de présence qui indique la présence de 450 personnes, porteurs ou représentants de 11'191'187 voix, soit 72.16 % du total absolu des voix inscrites et 56.55 % du capital-actions au jour de l'Assemblée.

Bobst Group SA représente 820'961 actions, le représentant indépendant représente 443'456 actions. Les banques et autres représentants dépositaires représentent 0 actions.

Le Président rappelle que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix attribuées aux actions représentées, et que les votations et élections se font à la main levée, sauf décision contraire du Président.

1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du groupe pour l'exercice 2003

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Le Président passe à la votation.

"L'Assemblée approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du groupe pour l'exercice 2003".

Cette résolution est adoptée à une très large majorité.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge. Personne ne demande la parole. Le Président passe à la votation.

"L'Assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2003".

Cette résolution est adoptée à une très large majorité, avec quelques abstentions; les personnes chargées de la gestion n'ont pas participé au vote.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2003

Le Conseil d'administration propose de payer un dividende brut de CHF 1.-- par action.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne prend la parole. Le Président passe à la votation.

"L'Assemblée décide d'utiliser le bénéfice disponible pour l'Assemblée qui se monte à Fr. 67.3 mio. de la manière suivante:

Dividende CHF 1.- par action	19'788'891
Solde reporté à nouveau	47'526'661
Total	67'315'552"

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Le Président indique que l'approbation de cette résolution implique le paiement d'un dividende de Fr. 1.-- brut par action, et que ce paiement sera assuré dès le 17 mai 2004. Il précise en outre qu'aucun dividende ne sera versé aux actions détenues par la Société même.

4. Elections au Conseil d'administration

Le Président rappelle qu'il a décidé de ne pas se présenter pour un nouveau mandat.

M. Luc Bonnard remercie M. Cappis pour les éminents services rendus à la société. Il confirme à l'Assemblée que M. Charles Gebhard a été désigné comme Président du Conseil, sous réserve de sa réélection par l'Assemblée.

M. Cappis reprend la présidence de l'Assemblée et constate que M. Charles Gebhard est prêt à accepter un nouveau mandat. Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Le Président passe à l'élection de M. Charles Gebhard.

"L'Assemblée générale réélit M. Charles Gebhard comme administrateur de la société pour une période de trois ans".

La résolution est adoptée à une très large majorité, avec quelques abstentions.

M. Cappis remercie M. Gebhard de sa disponibilité.

M. Gebhard prend la parole et remercie l'Assemblée de la confiance témoignée par la réélection. Il remercie M. Cappis pour les tâches accomplies en tant que membre et président du Conseil d'administration, puis lui remet la parole.

Le Président rappelle ensuite que M. Jean-Luc Laloë a démissionné de son mandat d'administrateur.

M. Cappis présente M. Hans Rudolf Widmer que le Conseil propose d'élire comme membre du Conseil, pour un mandat d'une durée de deux ans.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Le Président passe à l'élection individuelle de M. Hans Rudolf Widmer.

"L'Assemblée générale élit M. Hans Rudolf Widmer comme administrateur de la société pour une période de deux ans".

La résolution est adoptée à une très large majorité, avec quelques abstentions.

M. Cappis remercie M. Widmer de sa disponibilité.

5. Election de l'organe de révision pour la société et le Groupe

Le Conseil d'administration propose de reconduire le mandat de l'organe de révision. Le Président ouvre la discussion; personne ne demande la parole. Le Président passe à l'élection et soumet la résolution suivante:

"L'Assemblée générale désigne la fiduciaire Ernst & Young SA comme organe de révision de la société et du groupe pour l'exercice 2004".

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 12.

Le Président :



Le secrétaire
hors Conseil:

